

Assemblée du 5 février 2024



AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT HARMONISÉ RM-SQ-05 CONCERNANT LES ANIMAUX

Madame Sylvie Couture, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement harmonisé RM-SQ-05 concernant les animaux;
- dépose le projet de règlement harmonisé numéro RM-SQ-05 intitulé *Règlement concernant les animaux*.

MANDAT À PLURITEC - MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS - PROJET DE COLLECTE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES VILLAGE-MARIE

ATTENDU le mandat donné à Pluritec en mai 2018 pour la confection des plans et devis pour le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées du Village-Marie;

ATTENDU QUE ces travaux sont situés sur une route appartenant au ministère des Transports;

ATTENDU QU'avant de donner le mandat de plans et devis, une demande de participation conjointe à ces travaux avait été déposé au MTQ;

(...)

En conséquence, il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric accepte la proposition de services de Pluritec du 11 décembre 2023 au montant de 36 363.00\$ plus taxes;

QUE cette dépense soit payé à même le règlement d'emprunt 387-23.

Pour le procès-verbal intégral, vous pouvez le consulter
au www.saint-frederic.com



Nous souhaitons rappeler aux motoneigistes et quadistes que la circulation hors sentiers, empiétant sur des terrains privés, est une pratique inacceptable qui peut causer d'importants dommages.

Merci de respecter les droits afin de profiter d'une belle saison.



LE Frédéricois

FÉVRIER
2024

Bonne Saint Valentin!



CRÉDIT PHOTO HAROLD GILBERT



CRÉDIT PHOTO CATHERINE VACHON



SAINT-FRÉDÉRIC, UN VENT DE FIERTÉ





VERSEMENTS DE TAXES SAINT-FRÉDÉRIC

- ✓ 1ER MARS
- ✓ 1ER MAI
- ✓ 1ER NOVEMBRE
- ✓ 1ER JUILLET
- ✓ 1ER SEPTEMBRE

Les comptes de taxes ont été postés le 30 janvier dernier. Si vous n'avez pas reçu le vôtre, communiquez avec Mélanie au bureau municipal 418.426.3357 poste 101 ou par courriel : municipal@saint-frederic.com



SOIRÉE GLISSADE

VENDREDI 1ER MARS DÈS 18 HEURES
DANS LA COUR DU BUREAU MUNICIPAL

SERVICE DE BAR / FEU DE JOIE / CHOCOLAT CHAUD / BOUILLON POULET / MUSIQUE

20 \$/BILLET
Quantité limitée

Info : Denis Nadeau
418 209-6180

OTJ ST-FRÉDÉRIC
11 FÉVRIER 2024

Événement annulé

À PARTIR DE 18H00
LE CANADIEN DE MONTRÉAL
AFFRONT
LES BLUES DE SAINTE-FÉLIX

LES PROFITS AMASSÉS IRONT
AUX LOISIRS DE ST-FRÉDÉRIC

LES JARRETS BLANCS
TOURNOI DE HOCKEY BOTTINE

LES Loisirs de Saint-Frédéric

SAMEDI 10 FÉVRIER

220\$/ÉQUIPE

11 JOUEURS PAR ÉQUIPE (GARDIEN INCLUS)
2 FILLES MINIMUM + 1 PERSONNE DE 40 ANS ET PLUS
CASQUE OBLIGATOIRE

INSCRIPTIONS : JÉRÉMI VACHON 581.446.5105

HOT-DOG EN VENTE AU COÛT DE 1\$

SUIVEZ LA PAGE FACEBOOK DES LOISIRS POUR TOUTES LES INFOS

J'ai 4 ans,
À l'école
avec mes parents!

Centre de services
scolaire de la
Beauce-Etchemin
Québec

Les inscriptions pour Passe-Partout et la maternelle 4 ans se déroulent jusqu'au 9 février. Si votre enfant est né entre le 1er octobre 2019 et le 30 septembre 2020, vous pouvez l'inscrire en appelant ou en vous présentant au secrétariat de l'école.

Saint-Frédéric fait partie de la MRC Beauce-Centre, je ne vous l'apprends pas. Donc, il est important de savoir que la MRC possède son champ de compétences inscrites dans différentes lois et que par conséquent, les municipalités sont assujetties à ces lois.

Parmi ses compétences obligatoires, une MRC doit voir à l'aménagement de son territoire en élaborant un schéma d'aménagement et de développement. Vous constaterez à la lecture des ordres du jour et des procès-verbaux des derniers mois, que nous adoptons plusieurs règlements qui touchent le plan d'urbanisme, le zonage, l'entretien des bâtiments, etc... Il s'agit souvent de modifications qui viennent s'assurer de la concordance entre nos règlements et le schéma d'aménagement de la MRC.

Maintenant, au niveau municipal, le projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration ne sera bientôt plus un projet puisqu'on prévoit que les travaux seront terminés à la fin février. De même, nous devrions bientôt lancer l'appel d'offres public pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable.

En ce qui concerne le Village-Marie, le partenariat avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, nous amène à devoir revoir les plans initiaux et à faire refaire de nouveaux plans et devis par une firme d'ingénieurs, conjointement payés par le Ministère et par Saint-Frédéric. Nous sommes gagnants que le Ministère accepte de participer au projet.



Donc, de grands chantiers sont en cours et en préparation. Le défi reste toujours de les faire avancer avec les délais imposés par les différents ministères dont les réponses tardent souvent à entrer. Notre directrice générale passe bien du temps à les relancer par téléphone et par courriels. Bravo pour sa patience.

Sur un ton plus léger, je vous rappelle que différentes activités culturelles et de loisirs sont planifiées, votre présence est toujours la bienvenue. J'ai assisté à une rencontre intergénérationnelle entre nos élèves de 2^e année et des membres de la FADOQ pour une activité de baseball poche. Quelle ambiance! La joie était au rendez-vous.

Profitons de ces moments pour nous rapprocher, créer des liens et contribuer à une vie communautaire stimulante.

En ce mois de la Saint-Valentin, que le cœur de notre municipalité batte au rythme de l'harmonie.

Micheline Grenier
Micheline Grenier



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BEAUCE-CENTRE
Municipalité Saint-Frédéric

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE
RÈGLEMENTS # 393-24, # 394-24, # 398-24 ET # 400-24 AMENDANT RESPECTIVEMENT LE PLAN D'URBANISME, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, LE RÈGLEMENT SUR L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 5 février 2023, le conseil municipal de Saint-Frédéric a adopté les projets de règlements # 393-24, # 394-24, # 398-24 et # 400-24 modifiant respectivement le Plan d'urbanisme # 295-15, le Règlement de zonage # 297-15, remplaçant le règlement sur l'entretien des bâtiments # 383-23 et modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme # 301-15;

QU'une assemblée de consultation publique sur les projets de règlement mentionnés ci-haut se déroulera le 12 mars 2024 à 19h00 dans la salle du conseil municipal situé au 850 rue de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Frédéric et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées :

Règlement # 393-24 modifiant le *Plan d'urbanisme # 295-15* concernant la mise à jour du *Plan des potentiels et contraintes* pour tenir compte de la modification des aires de protections des puits municipaux de Saint-Frédéric ainsi que de Tring-Jonction et l'ajout d'un article sur les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des surfaces;

Règlement # 394-24 modifiant le *Règlement de zonage # 297-15* concernant les normes d'implantation des sites d'extraction et le remplacement du terme « terrain » par « lot » à certains endroits;

Règlement # 398-24 remplaçant le *Règlement sur l'entretien des bâtiments # 383-23* afin d'ajouter un article manquant sur le maintien en bon état des bâtiments;

Règlement # 400-24 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme # 301-15 concernant le remplacement du terme « terrain » par « lot »;

QUE les projets de règlement mentionnés ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau municipal;

QUE toute personne intéressée à se faire entendre peut transmettre ses commentaires écrits par courriel à l'adresse suivante : municipal@saint-frederic.com ou par courrier au 850 rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Frédéric (QC), GON 1P0 **ou** lors de l'assemblée de consultation publique qui sera tenue le 12 mars 2024 à 19h à la salle du conseil municipal;

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 8 FÉVRIER 2024.

Cathy Poulin
Cathy Poulin, directrice générale

Loisirs Saint-Frédéric

Camp de jour

Soccer Natation

INSCRIPTIONS

LE COÛT DE CHAQUE ACTIVITÉ SUIVRA À LA MI-FÉVRIER

JEUDI 14 MARS 2024
18:00 À 20:00

Salle municipale
850, rue de l'Hôtel-de-Ville

Merci de prendre en considération que les méthodes de paiements acceptées seront : argent comptant, chèque ou chèque postdaté avant le début des activités.

*virement bancaire accepté seulement pour le camp de jour.

LES LOISIRS DE SAINT-FRÉDÉRIC

SOCCER

Inscriptions

80\$ 1ER ENFANT	75\$ 2E ET 3E ENFANT MÊME FAMILLE	40\$ CATÉGORIE 4 ANS SEULEMENT PRATIQUE
---------------------------	--	--

AUTRES POINTS :

PRENDRE NOTE QUE L'INSCRIPTION DOIT SE FAIRE AU MOMENT PRÉCISÉ. IL POURRAIT ÊTRE DIFFICILE DE VOUS GARANTIR UNE PLACE APRÈS CETTE DATE.

ÇA S'ADRESSE AUX ENFANTS DE 4 À 18 ANS.

IL Y AURA UN CLASSEMENT POUR LES CATÉGORIES 11-12 ANS ET PLUS.

LA RÉPARTITION DES ÉQUIPES SERA EN FONCTION DES INSCRIPTIONS REÇUES.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE : PROTÈGE-TIBIA RECOUVERT DES BAS.

SAISON S'AMORCE À LA FIN MAI JUSQU'À LA MI-AOÛT.

LES PARTIES ONT LIEU BEAU-TEMPS, MAUVAIS-TEMPS.

NOUS PARTICIPONS À LA LIGUE RÉCRÉATIVE DE ST-JOSEPH QUI INCLUT LES MUNICIPALITÉS SUIVANTES : ST-JOSEPH, EAST-BROUGHTON, TRING-JONCTION, ST-ODILON, VALLÉE-JONCTION, ST-VICTOR, ST-FRÉDÉRIC, FRAMPTON.

IL Y A UN FESTIVAL DE FIN DE SAISON POUR LES 5 À 10 ANS ET UN TOURNOI POUR LES 11 ANS ET PLUS, EN AOÛT.

BESOIN DE BÉNÉVOLES COMME ENTRAÎNEURS ANISI QUE DANS LE COMITÉ ORGANISATEUR.

Johannie Lessard, Krystel Grondin, Michael Lapointe et Stéphane Grondin

LES LOISIRS DE SAINT-FRÉDÉRIC

COURS DE NATATION

RÉSIDENT DE SAINT-FRÉDÉRIC

COURS DE GROUPE	COURS PRIVÉ
PARENT-ENFANT : 70\$	PARENT-ENFANT : 110\$
PRÉSCOLAIRE : 70\$	PRÉSCOLAIRE : 110\$
NAGEUR 1 À 6 : 75\$	NAGEUR 1 À 6 : 125\$

NON-RÉSIDENT

COURS DE GROUPE	COURS PRIVÉ
PARENT-ENFANT : 90\$	PARENT-ENFANT : 130\$
PRÉSCOLAIRE : 90\$	PRÉSCOLAIRE : 130\$
NAGEUR 1 À 6 : 95\$	NAGEUR 1 À 6 : 145\$

INSCRIPTIONS + PAIEMENT LE 14 MARS 2024

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR UNE INSCRIPTION ENTRE LE 15 MARS ET LE 15 AVRIL 2024

MYRIAM GAGNÉ, RESPONSABLE

LES LOISIRS SAINT-FRÉDÉRIC

camp de jour 2024

25 juin au 16 août 2024
fermé le 24 juin et le 1er juillet

Pour enfants de 5 à 12 ans
(doit entrer à la maternelle 5 ans en septembre 2024)

lieu du camp de jour : École, entrée porte 5

Soirée d'inscription le 14 mars 2024
18:00 à 20:30 au bureau municipal

Après le 14 avril, votre inscription pourrait être refusée
otjstfred@gmail.com

Forfait # 1

- 6 semaines
- **AVEC** service de garde
- 1er enfant : 360\$
- 2e enfant : 270\$
- 3e enfant et + : 180\$

Forfait # 2

- 6 semaines
- **SANS** service de garde
- 1er enfant : 320\$
- 2e enfant : 230\$
- 3e enfant et + : 140\$

Forfait # 3

- 8 semaines
- **AVEC** service de garde
- 1er enfant : 480\$
- 2e enfant : 360\$
- 3e enfant et + : 240\$

Forfait # 4

- 8 semaines
- **SANS** service de garde
- 1er enfant : 425\$
- 2e enfant : 305\$
- 3e enfant et + : 185\$

Forfait # 5

- À la semaine
- **AVEC** service de garde
- 1er enfant : 95\$
- 2e enfant : 80\$
- 3e enfant et + : 65\$

(prix résident et non-résident)

Frais non-résident

Forfait 1,2,3 ou 4 dispo, AJOUTEZ au forfait choisi des frais de :

- 1er enfant : 65\$
- 2e enfant : 45\$
- 3e enfant et + : 25\$

Si vous prenez le forfait 1, 2 ou 5, le choix des semaines doit être fait à l'inscription

HORAIRE : lundi au vendredi 9:00 à 15:30
Service de garde : 7:00 à 9:00 et 15:30 à 17:00 (5\$/jour à l'unité)